

# Fiche résumée : Aide à domicile

## Métiers apparentés

Aide aux personnes âgées  
Aides à domicile, aides ménagères, travailleuses familiales  
Aides à domicile, aides ménagères, travailleuses familiales / Aide (à domicile) de personnes âgées si salarié  
Aides à domicile, aides ménagères, travailleuses familiales / Aide à domicile  
Aides à domicile, aides ménagères, travailleuses familiales / Aide-ménagère  
Aides à domicile, aides ménagères, travailleuses familiales / Assistante de vie  
Aides à domicile, aides ménagères, travailleuses familiales / Assistante familiale  
Aides à domicile, aides ménagères, travailleuses familiales / Auxiliaire de vie  
Aides à domicile, aides ménagères, travailleuses familiales / Garde à domicile  
Aides à domicile, aides ménagères, travailleuses familiales / Travailleuse familiale, technicienne de l'intervention sociale et familiale  
Assistant de vie aux familles  
Assistant de vie dépendance  
Auxiliaire de vie sociale  
Employé familial  
Intervenant à domicile  
Travailleuse familiale

## Codes

PCS-ESE 2003 : 563b CITP88 : 9131 ROME1999 : 11112 CITP2008 : 9111

## Descriptif

- **Accompagne et aide les personnes fragiles** (personne âgée, handicapée, malade, enfant...) **dans les actes essentiels de la vie quotidienne** (aide aux déplacements et à la mobilisation, aide à la toilette, l'habillage, le déshabillage et à l'alimentation).
- **Accompagne et aide les personnes fragiles dans les activités ordinaires de la vie quotidienne** (aide ou réalisation : achats alimentaires, entretien du linge, nettoyage du logement...).
- **Accompagne et aide les personnes fragiles dans les activités de la vie sociale et relationnelle** en les assistant dans les activités de loisir et de vie sociale et en les aidant à la gestion des documents familiaux et administratifs.
- **Sécurise ou participe à la sécurisation** de l'habitation.
- **Stimule l'éveil et la communication** (stimulation des fonctions intellectuelles, sensorielles et motrices).
- Fait en permanence preuve de vigilance et signale à l'encadrement et aux personnes soignantes tout état inhabituel de la personne aidée.

## Caractéristiques Médico-professionnelles

### Lieux de travail

- **Caractéristiques** (nuisances possibles)
  - **domicile de la personne aidée** (espace de travail sousdimensionné, agression physique, espace de travail inadapté à l'activité, non reconnaissance de l'activité par la hiérarchie)
  - **multiplicité des lieux de travail de l'aide à domicile** (nuisances dues aux déplacements de l'aide à domicile)
- **Nuisances** (préventions)
  - **espace de travail sousdimensionné**
    - optimiser le rangement

- **agression physique**
  - former à la CAT face à des personnalités difficiles
  - former à la CAT face à une personne agressive
- **espace de travail inadapté à l'activité**
- **non reconnaissance de l'activité par la hiérarchie**
- **nuisances dues aux déplacements de l'aide à domicile**
  - prendre en charge financièrement les déplacements
- **Effets sur la santé**
  - **lésion traumatique liée à une chute de plain-pied résultant de glissade, faux pas et trébuchement**
  - **lésions traumatiques d'une partie du corps non précisée**
  - **stress aigu traumatique**
  - **état de stress post-traumatique**

## Organisation du travail

- **Caractéristiques** (nuisances possibles)
  - **travail géré seul** (isolement psychologique, manquer de moyens ou de temps pour faire un travail de qualité, surcharge de travail ressentie)
  - **travail isolé** (isolement psychologique, agression physique)
  - **temps partiel imposé** (employeurs multiples)
  - **travail le week-end** (horaire générant une perturbation de la vie sociale, nuisances liées au travail les dimanches et jours fériés)
  - **repos < 48 H consécutives** (repos hebdomadaire régulièrement inférieur à 48 h)
  - **amplitude horaire > 12 H**
  - **dépassement horaire fréquent** (variabilité, imprévisibilité de la charge de travail)
  - **multiplicité des tâches** (nuisances liées à la simultanéité des tâches)
  - **décalage entre les missions et les tâches réalisées** (injonction paradoxale par la hiérarchie)
- **Nuisances** (préventions)
  - **isolement psychologique**
    - favoriser le travail en réseau
  - **manquer de moyens ou de temps pour faire un travail de qualité**
  - **surcharge de travail ressentie**
    - veiller à la gestion des volumes de travail
  - **agression physique**
    - former à la CAT face à des personnalités difficiles
    - former à la CAT face à une personne agressive
  - **employeurs multiples**
    - veiller à la gestion des volumes de travail
  - **horaire générant une perturbation de la vie sociale**
  - **nuisances liées au travail les dimanches et jours fériés**
    - limiter le nombre de jours fériés travaillés par les salariés
  - **repos hebdomadaire régulièrement inférieur à 48 h**
    - privilégier les horaires favorisant la récupération
  - **variabilité, imprévisibilité de la charge de travail**
  - **nuisances liées à la simultanéité des tâches**
    - planifier le travail
    - veiller à la gestion des volumes de travail
  - **injonction paradoxale par la hiérarchie**
    - définir les tâches
- **Effets sur la santé**
  - **souffrance mentale**
  - **troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes**
  - **lésions traumatiques d'une partie du corps non précisée**

- stress aigu traumatique
- état de stress post-traumatique
- surmenage
- majoration de la fatigue générale
- épisodes dépressifs
- autres troubles de l'humeur [affectifs]
- autres troubles anxieux
- troubles somatoformes
- trouble de l'humeur [affectif], sans précision
- fatigue [asthénie]
- troubles de la vigilance

## Tâches

- **Caractéristiques** (nuisances possibles)
  - effectuer l'entretien ménager du domicile (nuisances de l'aide à domicile, poussière aspecifique, posture)
  - faire les lits (posture accroupie, posture agenouillée)
  - préparer les repas
  - dispenser les soins liés à l'alimentation (produit pour l'alimentation)
  - effectuer l'entretien du linge
  - aider à la toilette et à l'habillage (situation entraînant une charge psychologique, acces à l'intimité d'autrui, fluide humain)
  - aider aux déplacements au lever et au coucher
  - effectuer les courses et les achats courants
  - aider aux démarches administratives
  - accompagner psychosocialement la personne aidée (non reconnaissance de l'activité par les patients)
  - assurer le lien avec les soignants
  - assurer le lien avec la famille
  - accompagner la personne aidée dans ses loisirs
  - gérer le chauffage
  - conduire un Véhicule Léger (déplacement routier, contrainte de la conduite VL professionnelle, posture assise)
- **Nuisances** (préventions)
  - nuisances de l'aide à domicile
    - conseils aide à domicile Covid-19
  - poussière aspecifique
    - préférer l'aspiration absolue
    - proscrire le balayage à sec
  - posture
  - posture accroupie
  - posture agenouillée
  - produit pour l'alimentation
  - situation entraînant une charge psychologique
  - acces à l'intimité d'autrui
  - fluide humain
    - respecter les règles d'hygiène
    - porter des EPI adaptés
    - informer sur le risque infectieux
  - non reconnaissance de l'activité par les patients
    - reconnaître l'activité
  - déplacement routier
    - prévenir le risque routier
    - aménager des accès
    - former les conducteurs routiers

- signaler temporairement et baliser le chantier
- informer sur la prise de substances et la conduite
- choisir des véhicules à poste de conduite ergonomique
- signaler les dénivelés
- utiliser des véhicules appropriés
- utiliser du matériel sur roulettes
- informer sur risque routier et affections incompatibles avec la conduite
- informer et former à la manutention manuelle
- mettre à disposition des sanitaires à proximité
- limiter les organisations en horaires atypiques
- respecter les temps de repos
- privilégier les horaires favorisant la récupération
- **contrainte de la conduite VL professionnelle**
  - utiliser des véhicules appropriés
  - respecter l'interdiction d'utilisation du téléphone au volant en conduisant
  - former le conducteur de véhicule léger
  - informer sur risque routier et affections incompatibles avec la conduite
  - informer sur la prise de substances et la conduite
- **posture assise**
  - limiter la posture assise prolongée
  - veiller à l'ergonomie du poste
  - informer sur la prévention des TMS
- **Effets sur la santé**
  - **allergie**
  - **rhinite récidivante**
  - **sinusite aiguë**
  - **maladies de l'appareil respiratoire**
  - **RG 57 (attention : liste limitative)**
  - **RG 79 (attention : liste limitative)**
  - **maladies infectieuses et parasitaires**
  - **lésions traumatiques de plusieurs parties du corps**
  - **état de stress post-traumatique**
  - **Accidents de la Voie Publique**
  - **cervicalgie - Région cervico-dorsale**
  - **rachialgies dorsales - Région dorso-lombaire**
  - **troubles veineux**
  - **troubles cardiovasculaires**

## Outils et équipements

- **Caractéristiques** (nuisances possibles)
  - **fauteuil roulant** (effort de poussée et de traction)
  - **escabeau** (espace de travail situé en hauteur)
  - **matériel de ménage**
  - **matériel de cuisine**
  - **lit** (lit non adapté)
- **Nuisances** (préventions)
  - **effort de poussée et de traction**
    - proposer une formation action PRAP
    - choisir du matériel de manutention adapté
  - **espace de travail situé en hauteur**
    - mettre les équipements de travail en conformité
    - supprimer les postes de travail à l'échelle

- mettre à disposition une plate-forme de travail
- utiliser un échafaudage conforme à la réglementation
- **lit non adapté**
  - installer un lit médicalisé
- **Effets sur la santé**
  - **maladies du système ostéo-articulaire, des muscles et du tissu conjonctif**
  - **lésions traumatiques de l'épaule et du bras**
  - **lésions traumatiques de la cheville et du pied, autres et sans précision**
  - **accélération de la fréquence cardiaque**
  - **rachialgies dorsales - Région dorso-lombaire**
  - **plaies et traumatismes multiples**

## Produits, matériaux et publics concernés

- **Caractéristiques** (nuisances possibles)
  - **personne âgée** (situations entraînant une charge psycho-affective de l'aide à domicile)
  - **personne atteinte de handicap** (situation entraînant une charge émotionnelle, situation entraînant une charge psychologique)
  - **personne avec trouble de la personnalité** (agression physique, manque de respect dans la communication verbale)
  - **personnes malades** (événement traumatisant vécu comme témoin ou relate, patient contagieux, AGENTS BIOLOGIQUES PATHOGENES DES GROUPES 3 ET 4 (SIR))
  - **personne en fin de vie** (confrontation avec la souffrance et/ou la mort)
  - **familles endeuillées** (situation entraînant une charge émotionnelle, confrontation avec la souffrance et/ou la mort)
  - **animaux de compagnie** (morsure ou griffure)
  - **produits de nettoyage** (produit lavage sol, mur, surface industrielle, détergent désinfectant pour locaux (sols, murs, surfaces) domestique et professionnel)
- **Nuisances** (préventions)
  - **situations entraînant une charge psycho-affective de l'aide à domicile**
    - renforcer l'encadrement
    - mettre en place un plan d'aide adapté
    - favoriser l'analyse de la pratique, et les groupes de paroles
  - **situation entraînant une charge émotionnelle**
  - **situation entraînant une charge psychologique**
  - **agression physique**
    - former à la CAT face à des personnalités difficiles
    - former à la CAT face à une personne agressive
  - **manque de respect dans la communication verbale**
    - former à la CAT face à des personnalités difficiles
    - former à la CAT face à une personne agressive
  - **événement traumatisant vécu comme témoin ou relate**
    - former au PSC1
    - mettre en place des consignes adaptées
  - **patient contagieux**
    - veiller à l'hygiène des mains
    - informer sur la prévention renforcée chez la femme en âge de procréer
    - porter des gants
    - porter une tenue adaptée
  - **AGENTS BIOLOGIQUES PATHOGENES DES GROUPES 3 ET 4 (SIR)**
    - prévenir le risque biologique
    - porter des EPI agents biologiques pathogènes
    - informer sur les risques biologiques
  - **confrontation avec la souffrance et/ou la mort**

- favoriser l'analyse de la pratique, et les groupes de paroles
- favoriser le travail en réseau
- **morsure ou griffure**
  - informer sur les spécificités des animaux
- **produit lavage sol, mur, surface industrielle**
- **détergent désinfectant pour locaux (sols, murs, surfaces) domestique et professionnel**
  - éviter contact mains et visage
  - conseils de prévention - protection cutanée
  - porter des gants adaptés
  - veiller à l'hygiène des mains
- **Effets sur la santé**
  - **troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes**
  - **lésions traumatiques d'une partie du corps non précisée**
  - **stress aigu traumatique**
  - **état de stress post-traumatique**
  - **réaction aiguë à un facteur de stress**
  - **effets sur la santé infectieux**
  - **rage**
  - **dermite irritante de contact**
  - **dermite allergique de contact (RG 65)**
  - **brûlure et corrosion limitées à l'oeil et ses annexes**

## Tenues de travail

- **Caractéristiques** (nuisances possibles)
  - **gants en latex** (protéine de latex)
  - **tenue personnelle souvent portée** (salissures des tenues)
- **Nuisances** (préventions)
  - **protéine de latex**
    - porter des gants appropriés à l'activité
    - appliquer des crèmes protectrices et crèmes d'entretien
    - veiller à l'hygiène des mains
    - effectuer l'éviction totale dans l'environnement professionnel et domestique en cas d'allergie
  - **salissures des tenues**
    - faire fournir la tenue de travail (par l'entreprise)
    - adapter sa tenue de travail
    - changer fréquemment de tenue de travail
    - mettre à disposition des vestiaires à double compartiment
- **Effets sur la santé**
  - **urticaire de contact**
  - **dermite allergique de contact (RG 65)**
  - **rhinite allergique et vasomotrice**
  - **asthme à prédominance allergique**
  - **choc anaphylactique, sans précision**
  - **RG 95**

## Santé et Travail

1. Afin de définir si un salarié bénéficie d'un Suivi Individuel Renforcé de son état de santé, il est nécessaire de vérifier s'il appartient à l'une des catégories suivantes des postes à risques particuliers (Art. R. 4624-23) :

a) à l'amiante

- b) aux rayonnements ionisants
- c) au plomb dans les conditions prévues à l'art. R.4412-160
- d) au risque hyperbare
- e) aux agents biologiques des groupes 3 et 4
- f) aux agents cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction de catégories 1 A et 1B
- g) montage et démontage d'échafaudage

Présente également des risques particuliers tout poste pour lequel l'affectation sur celui-ci est conditionnée à un examen d'aptitude spécifique prévu par le présent code.

S'il le juge nécessaire, l'employeur complète la liste des postes entrant dans les catégories mentionnées au I. par des postes présentant des risques particuliers pour la santé ou la sécurité du travailleur ou pour celles de ses collègues ou des tiers évoluant dans l'environnement immédiat de travail mentionnés au premier alinéa de l'article L. 4624-2, après avis du ou des médecins concernés et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ou, à défaut, des délégués du personnel s'ils existent, en cohérence avec l'évaluation des risques prévue à l'article L. 4121-3 et, le cas échéant, la fiche d'entreprise prévue à l'article R. 4624-46. Cette liste est transmise au service de santé au travail, tenue à disposition du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et des services de prévention des organismes de sécurité sociale et mise à jour tous les ans. L'employeur motive par écrit l'inscription de tout poste sur cette liste.

2. Dans ce métier, un certain nombre de situations ou nuisances peuvent après évaluation par l'employeur, poste par poste, être considérées comme des facteurs de risques professionnels cités dans le compte professionnel de prévention (C2P) :

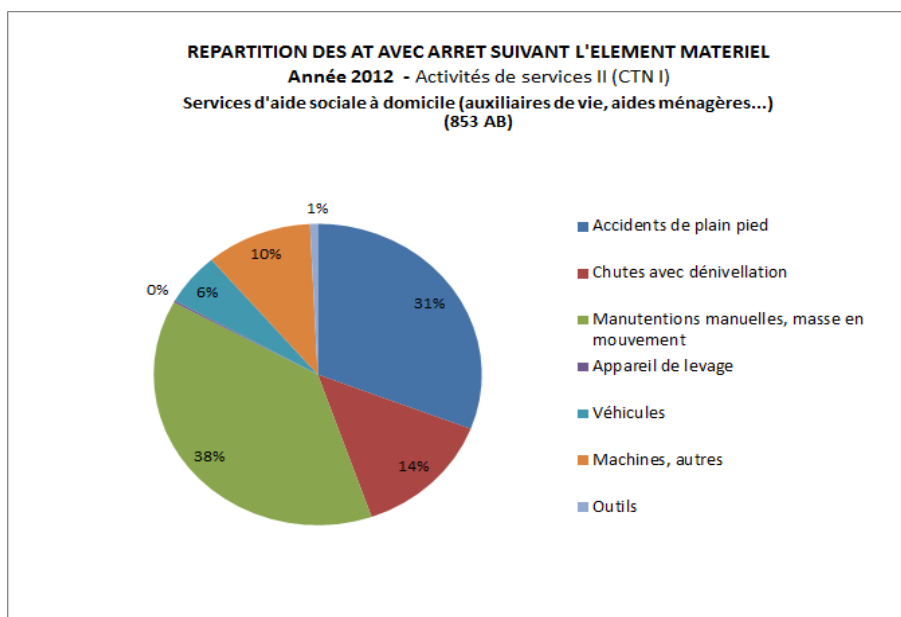
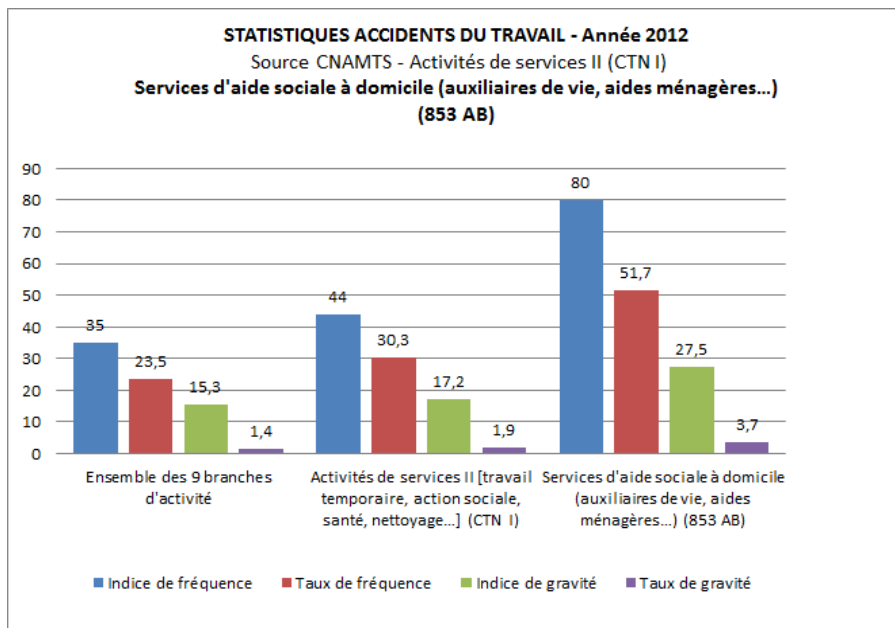
- Activités en milieu hyperbare
- Bruit
- Equipes successives alternantes
- Températures extrêmes
- Travail de nuit
- Travail répétitif

3. Les différents tableaux de maladies professionnelles pouvant être concernés dans cette profession sont :

- **Tableau n°40 : Maladies dues aux bacilles tuberculeux et à certains mycobactéries atypiques : *Mycobacterium avium intracellulare*, *Mycobacterium kansasii*, *Mycobacterium xenopi*, *Mycobacterium marinum*, *Mycobacterium fortuitum***
- **Tableau n°45 : Infections d'origine professionnelle par les virus des hépatites A, B, C, D, et E**
- **Tableau n°57 : Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail**
- **Tableau n°65 : Lésions eczématiformes de mécanisme allergique**
- **Tableau n°66 : Rhinites et asthmes professionnels**
- **Tableau n°76 : Maladies liées à des agents infectieux ou parasitaires contractées en milieu d'hospitalisation et d'hospitalisation à domicile**
- **Tableau n°80 : Kératoconjunctivites virales**
- **Tableau n°95 : Affections professionnelles de mécanisme allergique provoquées par les protéines du latex (ou caoutchouc naturel)**
- **Tableau n°98 : Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes**

**4. Statistiques accidents du travail** année 2012 "Services d'aide sociale à domicile (auxiliaires de vie, aides ménagères...) (853

AB) :



Toutes les études soulignent une charge de travail psycho-affective et physique très importante du fait des statuts parfois encore précaires, des modes de rémunération, du déficit en formation et en organisation du travail.

- Une partie des aides à domicile directement employées par la personne aidée échappe au suivi par un service de santé au travail.
- La base EPICEA recense parmi 20 AT graves 12 décès par accident de la voie publique dont 8 avec une voiture, 1 décès dans un incendie provoqué par un poêle à pétrole et 1 décès par arme à feu (le fils d'une personne aidée tira sur l'aide à domicile).

## Conclusion



- **L'évaluation des risques et la prévention sont freinés par la confusion entre lieu privé et lieu de travail** (le code du travail ne s'applique pas dans un domicile privé).
- **La professionnalisation a été aidée par les formations et le dispositif VAE.**
- **L'amélioration des conditions de travail des aides à domicile passe par :**
  - \* l'amélioration de l'organisation du travail (encadrement renforcé, plan d'aide et contrat d'intervention, analyse de la pratique...),
  - \* l'aménagement des logements prenant en compte le vieillissement de la population mais aussi l'activité d'aide au domicile.

Fiche résumée issue de la **FMP Aide à domicile** consultable sur <https://www.fmppresanse.fr>